



Accès aux soins de santé pour les patients non assurés pendant le COVID-19 à Toronto: un bref guide pour les fournisseurs de soins de santé et de services sociaux

Mis à jour le 29 mars 2020

La ressource en ligne sera mise à jour: <https://bit.ly/2vXZ6hv>

À propos de cette ressource:

Le ministère de la Santé de l'Ontario a élargi la couverture des soins de santé pour les patients sans OHIP pendant l'écllosion de COVID-19. Il s'agit d'un bref guide pour travailler avec des patients non assurés au cours des prochains mois. Il s'adresse aux personnes qui travaillent dans les hôpitaux et au personnel des organismes de santé et de services sociaux qui guident les patients dans le système hospitalier.

Mises à jour importantes sur l'accès aux services hospitaliers pendant COVID-19:

-Le 20 mars 2020, le ministère de la Santé de l'Ontario a ordonné à tous les hôpitaux «de **fournir tous les services médicalement nécessaires** à toutes les personnes qui se présentent à l'hôpital, que la personne présente une carte OHIP valide ou qu'elle n'ait pas d'assurance maladie en vertu de l'Assurance-santé ou un autre régime provincial d'assurance maladie. »

-Cela comprend **tous** les services hospitaliers médicalement nécessaires, pas seulement les soins liés au COVID-19. Cela signifie que les patients sans OHIP ne devraient pas se faire demander de payer à l'avance ou de recevoir des factures pour les soins hospitaliers.

- La directive stipule que « **Les services pour les personnes non assurées doivent être priorisés au même titre que la priorité des services pour les personnes assurées.** »

-La directive précise de façon claire le remboursement des frais médicaux et hospitaliers: « Le paiement des services hospitaliers [pour les personnes non assurées] sera effectué aux tarifs de facturation des hôpitaux interprovinciaux 2019/2020 et les services médicaux

seront fournis au barème de prestations actuel pour les services médicaux (le "Horaire") taux ».

- Le ministère exige uniquement des hôpitaux qu'ils enregistrent les informations suivantes pour les clients non assurés: nom du patient, sexe et âge. Cela signifie que les gens devraient pouvoir accéder aux services sans pièce d'identité.
- Les hôpitaux sont probablement à différents stades de mise en œuvre de ces changements. Veuillez diffuser en grand nombre ces informations auprès de vos contacts hospitaliers.

Modifications supplémentaires du ministère de la Santé:

- **Tous les médecins de l'Ontario**, y compris ceux qui ne travaillent pas dans les hôpitaux, peuvent maintenant voir des patients non assurés et être rémunérés par la province. Cependant, cela peut ne pas être largement pratiqué à ce stade, car les médecins apprennent ces nouvelles mesures. Voir le bulletin OHIP # 4749 pour plus de détails:
<http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/ohip/bulletins/4000/bul4749.aspx>
- En réponse au COVID-19, **l'attente de trois mois pour l'Assurance-santé a été supprimée pour toutes les personnes** admissibles à l'Assurance-santé. Visitez [Service Ontario](https://www.ontario.ca/page/apply-ohip-and-get-health-card) pour savoir qui est admissible à une carte Santé (<https://www.ontario.ca/page/apply-ohip-and-get-health-card>). Cela dit, les personnes devraient être servies sans frais, même lorsqu'elles n'ont pas de carte OHIP (voir ci-dessus).
- **Les patients n'ont pas besoin de renouveler les cartes OHIP échues ou qui viennent à échéance pour le moment.**

Pour réduire les obstacles aux soins pour les patients non assurés, nous recommandons ce qui suit aux hôpitaux et aux prestataires de soins de santé:

- **Supprimer les affiches et les formulaires de paiement** qui peuvent être dissuasifs de demander des soins à des clients non assurés.
- **Utiliser des services d'interprétation** au besoin - tous les hôpitaux de Toronto devraient y avoir accès.
- Ne posez pas de questions sur le statut d'immigration s'il n'est pas pertinent pour les soins. Si vous découvrez des informations sur le statut d'immigration, comme tout ce qu'un patient partage avec vous, il s'agit **d'informations personnelles de santé**

confidentielles. Il ne faut pas en discuter en dehors du milieu de soins.

- Conformément à la directive du 20 mars du ministère, les **services d'urgence devraient fournir des soins sans obstacle à tous.** Il ne devrait pas y avoir de différence entre les soins offerts aux patients assurés et les soins offerts aux patients non assurés. Cela comprend l'enregistrement, le triage et le traitement.

Options sans frais supplémentaires disponibles pour les personnes non assurées:

- **- Cliniques sans rendez-vous.** Il existe plusieurs cliniques sans rendez-vous à Toronto qui accueillent des personnes non assurées. Une liste des cliniques sans rendez-vous est disponible à l'adresse suivante : www.wellesleyinstitute.com/uninsured
- **Tous les centres d'évaluation COVID-19** devraient être accessibles sans OHIP. Cela comprend à la fois l'évaluation et les tests pour ceux qui répondent aux critères de test. Pour plus d'informations sur les emplacements de Toronto et quand vous devriez vous présenter ou non, consultez : <https://www.toronto.ca/home/covid-19/covid-19-health-advice/covid-19-assessment-centres/>
- **Télesanté Ontario** est ouvert à tous et accessible sans OHIP. Les gens peuvent appeler pour discuter de leurs problèmes de santé au 1-866-797-0000. (En cas d'urgence, les gens devraient toujours appeler le 911.)
- **- Toronto Public Health** offre des services à tous. La ligne d'urgence TPH est le 416-338-7600.

À propos de nous: Le Réseau de santé pour les clients non assurés est une collaboration de plus de 40 organismes de santé et de services communautaires, convoquée par le Wellesley Institute. Pour plus d'informations, envoyez un courriel à rebecca@wellesleyinstitute.com ou visitez www.wellesleyinstitute.com/uninsured.

